

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation ISOPROPANOL

Nom de la substance propan-2-ol

Numéro index 603-117-00-0

Numéros CE 200-661-7

Numéros CAS 67-63-0

*** 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*** Secteur d'utilisation**

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

*** Catégories de produits [PC]**

Dégraissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Connect Com AG

Wahligenstrasse 4A

CH-6023 Rothenburg

Téléphone +41 41 854 00 00

E-mail info@ccm.ch

Service responsable de l'information:

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture.

Téléphone +41 41 854 00 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

*** 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Flam. Liq. 2, H225

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H336

Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*** Remarque**

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/équipement/ antidéflagrant.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	propan-2-ol
Numéro index	603-117-00-0
Numéros CE	200-661-7
Numéros CAS	67-63-0

3.2 Mélanges

non applicable

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

* **4.1 Description des premiers secours**

*

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

- * **En cas d'inhalation**
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.
S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
- * **Après contact avec la peau**
Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau
Enlever vêtement contaminés en continuant le lavage de la peau.
Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
- * **Protection individuelle du premier sauveteur**
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

* **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

* **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

* **5.3 Conseils aux pompiers**

* **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

*** Informations complémentaires**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec les yeux.

Assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Eloigner toute source d'ignition.

*** 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Informez les autorités compétentes en cas de pénétration de grandes quantités d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Veiller à assurer une aération suffisante.

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Liant universel

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Éviter de toucher avec les yeux.

Éviter d'inspirer les aérosols.

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026
Date d'exécution 12.03.2026
Version 1.0 (fr)

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

*** 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

*** Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Tenir hors de portée des enfants.
Stocker dans un espace réservé aux matériaux inflammables.
Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.
Stockage dans un endroit frais.
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

3 Matières liquides inflammables

*** Matières à éviter**

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux
Matériau combustible
Agent oxydant
Industrie textile

*** Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 30 °C.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 400 (1) Court terme(mg/m ³) 1000 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 400 Court terme(mg/m ³) 1000 (CH)
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	Court terme(ml/m ³) 400 Court terme(mg/m ³) 980 (F)

valeurs limites biologiques

Numéros CAS	Agent	Valeur seuil	paramètre/Matière d'analyse/Date de la prise d'échantillon	Source, Remarque
67-63-0	propan-2-ol	25 mg/L	acétone/ Sang complet (B)/ Fin de l'exposition voire fin du processus	VLB (DE) TRGS 903

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

Numéros CAS	Agent	Valeur seuil	paramètre/Matière d'analyse/Date de la prise d'échantillon	Source, Remarque
67-63-0	propan-2-ol	25 mg/L	acétone/ Urine (U)/ Fin de l'exposition voire fin du processus	VLB (DE) TRGS 903

* 8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Mesures techniques pour éviter l'exposition

Sans autre indication, voir section 7.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

* Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection EN 166

* Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile 0,5 mm, ca. 480 Min. EN 374

Gants de protection chimique en caoutchouc nitrile de catégorie III selon EN 374.

Veuillez tenir compte des indications du fabricant relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection corporelle:

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

* Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

aspiration insuffisante

ventilation insuffisante

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Demi-masque filtrant (NF EN 149)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

incolore

limpide

Odeur

comme:

Alcool

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	-89.5 °C		

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026
Date d'exécution 12.03.2026
Version 1.0 (fr)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 12 Vol-%		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 2 Vol-%		
Point éclair	12 °C		
Température d'auto-inflammabilité	425 °C		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	(dynamique) 2.43 mPa*s		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	43 hPa		
Densité et densité relative	Densité 0.785 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Produit stable en condition normale d'utilisation.

* 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de vapeurs/gaz explosifs.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026
Date d'exécution 12.03.2026
Version 1.0 (fr)

*** 10.4 Conditions à éviter**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

En cas d'échauffement:

Risque d'inflammation

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Possibilité de formation de mélanges vapeur/air inflammables en cas de stockage dans des récipients de grand volume et à température supérieure à la température ambiante.

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des substances combustibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

*** Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	env. 5045 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	> 12000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) CL50: 30 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Espèce	Aucunes informations existantes.	

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.		

*** Estimation/classification**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026
Date d'exécution 12.03.2026
Version 1.0 (fr)

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

*** Autres informations**

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

*** 12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026
Date d'exécution 12.03.2026
Version 1.0 (fr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070604 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Remarque

Recyclage des matières possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1219	ONU 1219	ONU 1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL	ISOPROPANOL	Isopropanol
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Respecter les réglementations relatives à la dispense concernant des petites quantités de produit.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1219
Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL
Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquette de danger	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	601
Code de restriction en tunnel	D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1219
Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1219
Nom d'expédition des Nations unies	Isopropanol
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non

*** RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

ISOPROPANOL

Date d'édition 12.03.2026

Date d'exécution 12.03.2026

Version 1.0 (fr)

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **Réglementations EU**

* **Limites d'utilisation**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. (ArGV 5. SR 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si et les limites d'âge applicables soient respectées.

Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Les jeunes peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit.

Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 99 %

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

Légèrement polluant pour l'eau, auto-classification

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente